

### Comment puis-je facturer une téléconsultation ?

*Pour télétransmettre en téléconsultation, la cotation en vigueur est :*

- TCG (Médecins généralistes, sages-femmes depuis le 26 mars 2020) ;
- TC (Médecins spécialistes).

Pour ajouter l'acte TC/TCG à votre logiciel médical, nous vous invitons à vous tourner vers votre éditeur.

➔ Appelez EO (silk informatique) au : **02 41 18 26 26**